



« Tant que l'indépendance n'est pas faite, elle reste à faire » — Gaston Miron

Adresse postale

IPSO, C.P. 42080, B.P. Roy
Montréal (Québec) H2W 2T3

Facebook : facebook.com/IPSOqc

Twitter : twitter.com/IPSOqc

Site web : ipsoquebec.org

Renseignements : lesipsoquebec@gmail.com

INFO-IPSO, Septembre, octobre 2021

Nouveau Conseil d'administration des IPSO2021-2022. Textes des panélistes au colloque annuel des IPSO 2021. Prochaine soirée débat. Communiqués et publications.

► LES IPSO PRÉSENTENT LEUR NOUVELLE ÉQUIPE DE DIRECTION

Après leur Assemblée générale annuelle du 18 septembre 2021, les Intellectuels pour la souveraineté (IPSO) ont tenu leur premier Conseil d'administration de l'année le 25 septembre dernier. À cette occasion, la nouvelle équipe de direction a été désignée.

Jérôme Saint-Amand et Michel Rioux (conseillers), Férid Chikhi (registraire), Pierre Serré (trésorier), Éli Dubois (secrétaire), Micheline Labelle (vice-présidente) et Florent Michelot (président) ont été élus. Durant leur mandat, ils seront épaulés par Jean-François Payette, Jean-René Plante et Jean-Sébastien Marchand qui agiront en tant qu'administrateurs.

Florent Michelot s'est dit « très fier de contribuer à une organisation qui œuvre, depuis plus de 25 ans, à alimenter le débat sur la question nationale. Nous croyons que le vrai respect à l'égard des citoyens passe non pas par la répétition de slogans, pour reprendre les termes de Geneviève Sicotte à la fondation de notre organisation en 1995, mais par « l'approfondissement des idées ». Micheline Labelle, vice-présidente des IPSO, a manifesté son enthousiasme à accueillir de nouveaux membres dans l'équipe : « l'arrivée de nouvelles personnalités, de nouveaux profils, témoigne de l'actualité de la question nationale ». La souveraineté apporte des réponses face aux grands enjeux du 21^e siècle et il existe une relève pour porter la question sur la place publique.

► **RÉSUMÉS DES COMMUNICATIONS DU COLLOQUE DES IPSO, ÉDITION 2021.**
« HISTOIRE LIÉE(S). LE QUÉBEC FACE À LA PLURALITÉ DES TRAJECTOIRES »,
www.ipsoquebec.org

Le colloque s'est tenu en visioconférence le 11 septembre 2021 et a été suivi par 60 personnes inscrites et environ 140 personnes sur Facebook.

On peut consulter les notes biographiques des intervenantes et des intervenants et les entendre sur le site internet des IPSO : www.ipsoquebec.org

Voir aussi Labelle M. et F. Michelot (2021). Le Québec face à la pluralité des trajectoires, *Le Devoir*, 16 août.

<https://www.ledevoir.com/opinion/idees/625119/idees-le-quebec-face-a-la-pluralite-des-trajectoires>

PREMIÈRE SESSION : APPROCHES GÉNÉRALES

- **Denys Delâge**, professeur émérite de sociologie, Université Laval

Autochtones et histoire nationale

Il existe une infinie diversité d'objets historiques, sur de vastes périodes et espaces, tels l'antiquité ou la modernité, ou encore traitant du politique, de l'économie, du religieux ou du symbolique, voire de métiers, mais également des animaux ou encore des odeurs. Certains anciens, d'autres émergeant au rythme des mouvements sociaux : syndicalisme, droits des femmes, des Afro-descendants, écologie, etc. Il importe de souligner qu'aucun objet n'appartient exclusivement à qui que ce soit, même pas aux victimes de l'histoire, tout chercheur pouvant définir son objet de recherche. Les regards de Robert Redfield sur Saint-Denis en 1939 et de Mason Wade sur le Canada français n'ont-ils pas constitué des contributions majeures ? De même, n'est-il pas indispensable d'être autochtone ou d'ascendance africaine pour traiter de l'esclavage comme l'illustre Marcel Trudel déconstruisant le mythe de la « glorieuse histoire de la Nouvelle-France ». Certes, Autochtones et Afro-descendants furent et continuent d'être exclus de l'écriture et il est urgent de réunir les conditions pour qu'ils y accèdent, mais leur histoire ne leur appartient pas exclusivement sur la base de l'origine ou de l'appartenance.

En revanche, si nous traitons globalement de l'histoire d'un pays, d'une nation ou d'une pluralité de nations sur un territoire, il importe de faire l'histoire de tous. Mais, de quel nous s'agit-il et depuis quand ?

Cartier a-t-il découvert le Canada ? La question est absurde comme l'illustrent les stèles en bronze du monument des frères Bourgeault à Gaspé qui représente le malentendu : Cartier prend possession du territoire, mais devant les protestations de Donnacona signifiant qu'il est chez lui, le navigateur réduit l'érection de sa croix à une balise pour des navires ! À l'évidence, les « découvreurs » n'ont découvert que les routes maritimes reliant les deux continents, non pas ce pays ou ce continent dont l'archéologie atteste d'une présence humaine au Canada il y a 24 000 ans et au Québec, de 13 000 ans ! « Notre histoire », c'est-à-dire, celle de nous tous sans exclusion, s'avère donc fort ancienne !

De quoi nos livres et manuels d'histoire devraient-ils parler et qu'occultent-ils ? Les « découvertes », c'est-à-dire l'arrivée des Européens, constituent une étape importante, mais certainement pas le début

de « notre histoire », mais de quel « Nous » s'agit-il ? Que raconter de l'avant 1534, ou 1603 ou 1609 et de l'après ? La distinction entre sociétés nomades et sédentaires, les systèmes de parenté matri et patrilinéaires, les mœurs et croyances ? Oui, certainement, mais il y a plus fondamental. Avant l'arrivée des Européens, les Premiers Peuples occupaient tout le territoire, certes avec alliances et guerres, mais ils étaient souverains. Tout le territoire était nommé ; Uepishtikueiau innu est devenu Québec français !

Quatre siècles plus tard, les Premiers Peuples ont été dépossédés de tout le territoire, ne possédant même pas le sol sous la propriété de leurs maisons sises en réserve. Qui plus est, ils sont désormais définis par le sang, non pas, comme les Canadiens, par le territoire parce qu'ils n'en ont plus ! Ne faut-il pas dire et écrire cette dépossession ? L'Allemagne ne l'a-t-elle pas fait pour ses camps de la mort ? Pourquoi pas nous ? Quels furent les mécanismes de cette dépossession ? Ils ne furent pas tous impériaux. Il y eut les terribles épidémies. Ne faut-il pas les décrire et s'abstenir de « célébrer » la croissance du peuplement alors que la majorité de la population meurt de contagion ? N'est-ce pas l'histoire de tous qu'il nous faut écrire ? Certes, l'on ne peut faire l'histoire de toute et chacune des communautés, mais ne faut-il pas identifier le rapport colonial et le destin des premiers habitants avec l'arrivée des colons ? Cela non seulement avec les archives coloniales, mais également avec l'archéologie et la tradition orale, particulièrement l'autochtone. Cette histoire inclusive des Premiers Peuples doit remonter aux premières occupations humaines plutôt que débiter à l'arrivée des puissances coloniales, elle ne doit pas non plus se terminer à la conquête britannique, et surtout, elle doit se poursuivre aux 19^e et 20^e siècles qui furent particulièrement éprouvants pour les Autochtones. Il faut avoir le courage de le dire. La parole libre !

- **Yvan Lamonde**, professeur émérite d'histoire, Université McGill

Une histoire des histoires absentes

L'étude et le récit de l'histoire sont marqués par l'histoire de celles et ceux qui l'étudient et en font le récit. L'historien est partie prenante de l'histoire qu'il comprend et raconte. On pourrait dire de l'objectivité en histoire ce qu'on affirme de l'éradication de la pauvreté : c'est un projet interminable. L'homme est dans le temps.

J'ai connu Marcel Trudel qui fut le premier historien du nouvel Institut d'Histoire de l'Université Laval en 1946 ; j'avais deux ans. C'est lui qui y a embauché Claude Galarneau qui fut mon directeur de thèse à compter de 1968. Ce détail autobiographique pour faire voir la jeunesse de l'Histoire professionnelle au Québec et faire comprendre la progression de la pluralité dans son évolution sur une période de quelque 70 ans. Compte tenu des rattrapages à faire, il est alors possible de voir apparaître les absents et les absentes de l'histoire, tout comme on pourrait le faire pour l'historiographie états-unienne, allemande ou française.

C'est la pression sociopolitique qui le plus souvent incite ou oblige l'histoire à s'ouvrir à la réalité passée de groupes humains oubliés ou dont la présence a été gommée¹. L'histoire faite par les clercs avant 1950 ne tenait pas ou peu compte des rébellions, des formes d'opposition à quelque autorité. Pas plus qu'elle n'avait intérêt à porter attention à l'histoire non cléricale et à l'histoire anticléricale. C'est la génération des historiens professionnels et laïques — Fernand Ouellet, Philippe Sylvain,

¹ Je laisse à plus compétent que moi l'analyse de l'entrée des Autochtones dans l'histoire savante du Québec.

Jean-Paul Bernard — qui a fait entrer ces absents dans l'histoire et dans la mémoire. L'histoire faite par les clercs est un marqueur fondamental de l'histoire des absents et des absentes de l'Histoire.

Si les militantes féminines et féministes datent du début du 20^e siècle, l'émergence de l'histoire des femmes avec Micheline Dumont, Michèle Jean, Marie Lavigne et Jennifer Stoddart date du milieu des années 1960 et s'est constituée en domaine historiographique dans une conjoncture de pensée et de pratiques féministes diversifiées.

C'est sous la pression du marxisme et de la contestation sociale des *baby-boomers* que l'histoire économique, celle du capital, a dû prendre en compte le travail et les travailleurs. Après les initiatives originales de Stanley B. Ryerson, il est remarquable qu'à l'Université Laval, ce soit le même historien, Jean Hamelin, qui a piloté l'histoire ouvrière après avoir balisé l'histoire économique avec F. Ouellet et Yves Roby.

Les immigrants sont entrés dans l'Histoire québécoise une fois leur présence bien établie, y compris l'immigration britannique au 19^e siècle qui avait été prise en compte dans des travaux sur les Écossais et les Irlandais, et ces travaux se sont poursuivis ces dernières années. Mais c'est l'immigration méditerranéenne — italienne, portugaise, grecque — qui a fait l'objet des premières études, celle de Bruno Ramirez sur les *Premiers Italiens de Montréal* (1984) et celles de l'Institut québécois de recherche sur la culture dans sa série sur les différentes immigrations.

Si la prise de conscience de l'existence de la communauté juive a alimenté des polémiques durant la Crise, les Juifs montréalais sont entrés dans l'histoire professionnelle avec les débats autour de l'école juive à la fin des années 1920 grâce à l'ouvrage d'Antonin Dupont de 1972 (*Les relations entre l'Église et l'État sous Louis-Alexandre Taschereau, 1920-1932*), puis avec ceux de David Rome et de Pierre Ancil au milieu des années 1980.

Longtemps après les travaux pionniers de Robin Winks sur *The Blacks in Canada* (1971), on a cherché à inclure cette communauté québécoise, jamaïcaine et haïtienne, dans l'histoire savante. Ce furent les initiatives de Dorothy W. Williams à la fin des années 1990, de Daniel Gay en 2004 (*Les Noirs du Québec, 1629-1900*) et d'Arnaud Bussièrès en 2012 (*La contribution des Noirs au Québec*).

L'évolution et la pression sociopolitiques ont certes chaque fois fait émerger des groupes sociaux sans voix historique, mais c'est l'esprit de la décolonisation tous azimuts qui pouvait faire place aux voix absentes de l'histoire. Qu'en est-il au Québec de l'esprit *politique* anticolonial? Cet esprit se structure vers 1830 chez Papineau et dans le « parti » patriote au moment où l'on comprend que l'avenir est dans la république plutôt que dans la monarchie constitutionnelle. Cet esprit anticolonial aura sa force jusque vers 1840 alors que l'esprit réformiste compose (ou doit composer?) avec l'Empire dans la formulation des Constitutions de 1840 et de 1867. Henri Bourassa reprend du service anticolonial au moment où l'Empire britannique atteint son apogée au tournant du 20^e siècle. C'est un esprit anticolonial bien tempéré qui va néanmoins nourrir un certain esprit indépendantiste des années 1930 (*La Nation* de Paul Bouchard), puis l'esprit anti-conscriptionniste en 1917 et en 1942.

Au moment du « samedi de la matraque » le 10 octobre 1964, une émeute qui eut lieu lors de la visite de la reine Élisabeth II à l'Assemblée législative du Québec pour le 100^e anniversaire des conférences de Charlottetown et de Québec, qui avaient mené à la signature de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, l'esprit anticolonial, qui, à gauche, s'était inspirée de la décolonisation en Algérie et bientôt en Amérique latine, visait dorénavant davantage le Canada (Rassemblement pour

l'indépendance nationale, 1963) et les États-Unis (*Parti pris*, 1963-1968). La pensée anticoloniale et anti-impérialiste fut ainsi présente, plutôt modérée.

- **Danic Parenteau**, professeur agrégé, Collège militaire royal de Saint-Jean

Philosophie de l'Histoire et avenir des peuples autochtones au Québec

Cette communication défend l'idée selon laquelle la vision de l'histoire universelle qu'entretenaient ou que continuent d'entretenir les Occidentaux a évolué entre les premiers contacts européens avec le continent américain aux XV^e et XVI^e siècles et aujourd'hui et que par suite, le rapport avec les peuples autochtones, qui est teintée par cette vision, a, lui aussi, évolué au fil des siècles. Autrement dit, la vision de l'histoire qui accompagnait la conception du monde et le regard porté sur les Autochtones d'un Cartier ou d'un Champlain, n'est pas celle partagée, quelques deux ou trois siècles plus tard par Honoré Mercier ou le curé Labelle par exemple, pas plus qu'elle n'est celle qui habitait Bernard Landry lorsqu'il négocia la Paix des Braves, il y a bientôt vingt ans.

Au XIX^e siècle, l'Histoire universelle est largement conçue comme étant portée par un sens et guidée par une fin inéluctable, pointant en direction d'un progrès de l'humanité vers lequel tendent toutes les civilisations. Vers cette fin universelle, sur ce chemin unique, la civilisation occidentale s'affichait, pensait-on, comme la plus avancée. Les autres civilisations étant ainsi perçues comme étant en quelque sorte en « retard » par rapport à cette dernière, qui occupait ainsi une position de « supériorité » historique par rapport aux autres civilisations. Du coup, les civilisations dites « inférieures », étaient-elles condamnées à leur disparition prochaine, sous le poids de la supériorité de la civilisation occidentale. Tel était, pensait-on, le sort qui attendait notamment les Autochtones d'Amérique au XIX^e siècle. Ce n'était donc qu'une question de temps avant qu'ils n'abandonnent leur culture et qu'ils ne rejoignent la civilisation occidentale.

Or, pareille vision de l'histoire était absente de la pensée des premiers colons français qui débarquèrent en Amérique. En fait, l'on peut retracer trois moments distincts dans le rapport historique des Occidentaux avec les peuples autochtones, depuis les débuts de la colonie jusqu'à aujourd'hui :

Premièrement, lors de la rencontre initiale des colons français avec les peuples autochtones, on trouve certes dans le regard que porte par exemple Champlain à l'égard de certaines pratiques autochtones un regard condescendant, qui s'alimente d'une conviction de la supériorité de la civilisation française par rapport aux cultures autochtones. Mais la manière qu'il avait de concevoir son rapport avec les Autochtones n'était pas conditionnée par cette vision téléologique de l'histoire, qui les condamnait à une disparition certaine sous le poids de la supériorité de la civilisation occidentale, telle que celle qui anime la vision du monde des Occidentaux deux siècles plus tard.

Deuxièmement, à partir du XIX^e siècle, s'impose en Occident une nouvelle vision de l'histoire mondiale, guidée par une vision téléologique, appuyée par une véritable philosophie de l'histoire. On trouve cette idée développée chez des penseurs tels que Emmanuel Kant ou G.W.F Hegel. C'est cette philosophie de l'histoire et l'idée de supériorité de la civilisation occidentale qui va justifier philosophiquement la mission « civilisatrice » de l'Occident — le fameux « fardeau de l'Homme blanc » — qui consiste à répandre le « progrès » à tous les peuples de la terre qui s'installe dans les mentalités européennes et qui va notamment se manifester politiquement par la deuxième vague de colonisation et le partage de l'Afrique. C'est une telle vision qui amène au XIX^e siècle plusieurs à

conclure à la disparition prochaine des peuples autochtones sous le poids de la civilisation occidentale.

Enfin, troisièmement, cette vision téléologique de l'histoire a depuis largement été abandonnée en Occident. Pour simplifier, on peut dire que cette vision téléologique de l'Histoire s'est effondrée avec l'expérience nazie, et emportée définitivement avec les phénomènes totalitaires au XX^e siècle. Or, l'abandon de cette vision téléologique de l'histoire ouvre la voie, pensons-nous, à une redéfinition plus équitable de notre rapport avec les peuples autochtones. On peut en effet voir dans la notion de « diversité culturelle », une réaction face au fatalisme qui marquait la philosophie de l'histoire occidentale moderne qui condamnait certaines cultures, certains peuples à une disparition inéluctable. Or, nous savons que la perte d'une culture est une perte pour l'humanité tout entière et qu'il est un devoir pour tous les peuples de la terre, y compris ou à plus forte raison, ceux dominants, de lutter pour préserver cette diversité des cultures. Il est de notre devoir, au Québec, de soutenir les cultures de ces onze nations autochtones avec qui nous partageons un même territoire.

● **Ghislain Picard, Chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador**

D'entrée de jeu, Monsieur Picard souligne l'importance de situer la quête de réappropriation politique et culturelle en cours au sein des Premières Nations du Québec. Se donner des conditions gagnantes pour développer des constitutions qui sont à l'image de ce que nous sommes aujourd'hui et de ce que nous étions également représente selon lui l'un des enjeux actuels pour les Autochtones.

Nous sommes en présence d'une remise en question de la relation historique entre nos peuples, en ce qui concerne la question de la découverte comme l'a montré Denys Delâge, une notion décriée par beaucoup de nations autochtones dans les Amériques. Certaines nations, comme la nation abénakise et la nation Huron-Wendat sont très vivantes. On pensait que ces nations étaient vouées à disparaître. Or comme vient de le dire Monsieur Danic Parenteau à propos des peuples autochtones : « Quoi qu'on dise, quoi qu'on fasse, ils sont aujourd'hui et pour toujours des nations capables d'assumer leur développement. » (sachant à qui l'on doit ces propos initialement, c'est-à-dire au Premier ministre Robert Bourassa).

Ceci indique une renaissance importante au sein des nations autochtones qui touche diverses générations et surtout les jeunes, lesquels représentent une force démographique importante. Les gens de son âge se demandaient s'ils devaient adhérer à la culture occidentale. Or les jeunes aujourd'hui n'ont pas cette insécurité quant à leurs choix. Ils témoignent d'un mouvement d'affirmation collective et de décolonisation en se donnant de nouveaux noms ou en les modifiant, en apprenant leur langue d'origine, en accordant une nouvelle attention à leur histoire, en passant plus de temps que leurs parents en territoire, etc. Un mouvement d'affirmation qui ne connaîtra pas de recul. Ce qui le rend optimiste par rapport à l'avenir.

Comment trouver la façon d'assurer une meilleure cohabitation, tel est l'enjeu actuel.

Quant à la décolonisation, un terme qui a plusieurs définitions, le Chef Picard estime qu'il y a là une opportunité importante pour les musées de se mettre à jour. Leurs traditions muséales n'ont pas toujours contribué à mettre en évidence les nations autochtones. Or l'histoire occupera toujours un espace important dans la réflexion en cours, les avancées sur le plan académique en témoignent.

DEUXIÈME SESSION : APPROCHES DIDACTIQUES

- **Marc-André Éthier**, professeur titulaire, Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal

L'histoire : Audiatur et altera pars

« Personne ne libère autrui, personne ne se libère seul, les hommes se libèrent ensemble. » (Freire, 1974)

J'ose une solution (d'apparence) simple au problème complexe de la pluralité des trajectoires dans l'enseignement de l'histoire : n'enseignons pas plus, mais autrement ! Pour aider tous les élèves à mieux se situer dans des trames anticoloniales, il m'apparaît préférable d'approfondir des contenus triés avec soin que d'en prescrire davantage.

Souvent, l'histoire enseignée a aidé à exploiter et à opprimer, à diviser et à régner, à décourager ou à mater, en diffusant maints discours qui camouflaient, légitimaient ou naturalisaient les attitudes, idées ou lois découlant de rapports sociaux injustes qui changent, selon les lieux et les époques, se chevauchent, se contredisent ou se renforcent.

Il vaut certes mieux ne pas apprendre ces versions de l'histoire faussées en faveur de l'équipe gagnante, mais il vaut encore mieux apprendre à les critiquer, voire à écrire sa propre histoire rigoureusement.

Considérant que l'enseignement de l'histoire ne peut être politiquement ou socialement neutre, mais que les élèves doivent apprendre à réfléchir par eux-mêmes et que cela prend du temps, l'enseignement de l'histoire doit vraisemblablement d'abord chercher à familiariser les élèves avec les démarches de l'enquête en histoire, et non leur faire mémoriser les conclusions d'autrui.

Insister sur l'enquête n'est pas plaider pour un enseignement hors-sol : les questions et méthodes n'existent pas dans le vide. Elles doivent porter sur un objet et exigent une constante attention au contexte historique à l'étude. Familiariser les élèves avec l'enquête ne dispense l'enseignant ni de choisir un objet important (comme telle lutte située et datée) ni de les confronter à un argument qu'il pense être vrai, aussi partial, partiel et provisoire ce vrai soit-il. Il serait étrange de taire aux élèves l'oppression et la résistance des membres des Premières Nations, leur diversité dans le temps, l'espace, le social, entre autres, alors que ces phénomènes étaient déjà tenus pour établis quand nous lisions *Le pays renversé*, dans nos cours à l'Université de Montréal, en 1988. En fait, les élèves peuvent apprendre à critiquer sereinement différentes positions sur des oppressions et leurs causes, si on s'y prend avec tact, selon les recherches de McCully et ses collègues, en Irlande du Nord, car, même si on escamote les débats, ils auront néanmoins lieu... dans des conditions bien moins favorables. Les recherches de Pontecorvo et Girardet ou celles de Lee et Shemilt, notamment, montrent que, dès le primaire, les élèves peuvent se poser des questions de fond en histoire et comparer des documents d'époque ou des interprétations d'aujourd'hui, si on leur enseigne comment le faire.

Apprendre à débattre franchement pour poser un problème, pour en comprendre les causes ou pour évaluer des solutions, et non pour gagner le débat, sans abandonner non plus ses idées devant la première objection, c'est, en gros, ce que les sciences veulent faire et font quand elles sont à leur meilleur. Aucune recette simple ou universelle assurant cet apprentissage ardu et sisyphéen n'existe, mais, nul ne pouvant se substituer aux élèves et à leurs efforts, leur donner un bon spectacle distrayant et exotique touchant leur affectif plus que leur cognitif n'y suffira pas (quoique l'un n'exclut pas l'autre, surtout si cela crée du sens, si cela stimule la curiosité intellectuelle) : ils devront exercer leur pensée critique pour la développer. On passerait à côté de ce qu'est l'histoire, si on ne

cherchait qu'à conforter les élèves ou à les conformer à soi. En recherche comme ailleurs, l'histoire ne peut poser les conclusions avant la recherche ni prescrire une action ou une morale. Elle peut cependant amener les élèves à se poser des questions et leur donner l'occasion d'arriver à leurs propres conclusions. Ainsi, elle peut les faire réfléchir à ce que signifient (ou à qui renvoient) les catégories censément éternelles et monolithiques, comme « nous », un pronom utilisé à bien des sauces : « nous avons remporté des médailles », « nous avons fait ou subi ceci de bien ou de mal », « nous exportons »...

Je veux terminer par une anecdote. En 1984, neuf ans après la défaite des États-Unis dans la guerre du Viêt Nam, une bande d'une centaine de Vietnamiens de droite tenta de perturber violemment une célébration de la réunification du Viêt Nam tenue dans une librairie californienne. À leur intention, un bénévole de la librairie, Robert Desverney, un Afro-Américain, écrivit sur une affichette, en vietnamien, « nous vous avons battus au Viêt Nam, nous vous battons ici. » Pour lui, l'histoire était liée au présent et les identités se définissaient à partir des actions politiques et positions sociales : le « nous » ne représentait ni les États-Unis ni nécessairement ses ancêtres, mais les opprimés en lutte, quelle que soit leur provenance géographique ou historique, tandis que le « eux », c'étaient notamment ceux qui menaient des guerres impérialistes. Ses vis-à-vis s'identifiaient au contraire aux dirigeants capitalistes des États-Unis et du sud Viêt Nam.

Les injustices actuelles ont des racines historiques qu'il faut connaître et comprendre pour les éradiquer aujourd'hui. L'histoire, ce n'est pas que l'affaire du passé, c'est aussi un présent social.

Références bibliographiques

Delâge, D. (1985). *Le pays renversé*, Boréal express.

Freire, P. (1974). *Pédagogie des opprimés*, Maspero.

Hart, O. et Tuomey, J. (1995, 13 novembre). "Bob Desverney: Four decades in the fight for communism, a life worth emulating", *The Militant*, 59 (42), p. 7–11.

Lee, P. et Shemilt, D. (2004). « I just wish we could go back in the past and find out what really happened: progression in understanding about historical accounts ». *Teaching History* (117), p. 25–31.

McCully, A., Weiglhofer, M. et Bates, J. (2021). "“But it wasn't like that”: The impact of visits to community-based museums on young people's understanding of the commemorated past in a divided society", *Theory & Research in Social Education*, 49(4), p. 1–30.

Pontecorvo, C. et Girardet, H. (1993). "Arguing and reasoning in understanding historical topics", *Cognition and instruction*, 11 (3–4), p. 365–395.

- **Leila Inksetter**, professeure au Département de sociologie de l'UQAM

Réflexions sur le potentiel d'inclusion dans l'enseignement d'une histoire nationale

La présentation s'intéresse à l'une des questions posées à ce panel, à savoir : « Peut-on enseigner l'histoire de la nation québécoise dans le respect des sensibilités respectives de tous les habitants du territoire ? ». Deux avenues de réponses s'ouvrent alors, selon le sens donné à l'expression « nation québécoise » : le mot nation peut en effet revêtir une dimension ethnique, mais il peut aussi être compris dans un sens citoyen, c'est-à-dire une entité politique reposant sur une assise territoriale. La réponse à la question varie selon que l'on adopte l'une ou l'autre définition.

Avec la première définition, le point focal de la narration historique serait le devenir d'un peuple, en occurrence le peuple québécois dit de souche. Par définition, cette façon de narrer l'histoire est

moins inclusive des peuples s'attribuant une identité autre, puisque ceux-ci sont relégués à un rôle accessoire à la trame historique présentée. Elle peut également mener à certaines dérives : utiliser les peuples autochtones comme faire-valoir ou repoussoirs dans le devenir identitaire québécois ou au contraire, sombrer dans une vision idéalisée de la rencontre entre Autochtones et Européens. Il est également possible que les Autochtones soient tout simplement absents.

Ce n'est pas une mauvaise chose en soi que les peuples racontent leur histoire... mais il est évident que ceux qui ne font pas l'objet de la narration ne s'y reconnaîtront pas. Pour qu'un tel projet pédagogique soit inclusif, il est nécessaire que d'autres narrations historiques, celles relatant l'histoire des autres peuples, soient accessibles. Ainsi, dans un contexte d'enseignement, il serait souhaitable que l'enseignement de l'histoire rende disponible une diversité de narrations, où l'histoire de différents peuples autochtones serait présentée.

La deuxième définition de l'histoire nationale offre a priori plus de possibilités d'inclusion, puisqu'elle ne repose pas sur une définition ethnique. En effet, si l'on comprend la nation comme une entité politique reposant sur une assise territoriale, le point focal de la narration a alors pour but d'expliquer la mise en œuvre et le devenir de cette entité. Cette histoire offre plus de possibilités d'inclusion des Autochtones, puisqu'elle ne cherche pas à narrer l'histoire d'un seul groupe ethnique : la narration peut inclure tous les acteurs présents sur le territoire visé. Elle pourrait même expliquer le rôle actif des Autochtones dans la création de la nation québécoise. Il faut toutefois être conscient qu'il s'agit, ici aussi, d'une certaine posture sur l'idée de la nation, puisqu'elle présuppose que les Autochtones sont inclus dans la nation québécoise et qu'ils ont contribué à sa formation. Il est possible que certains Autochtones ne partagent pas ce point de vue.

L'une et l'autre définition offrent ainsi des possibilités d'inclusion, mais contiennent également des écueils. Si l'objectif consiste en l'enseignement d'une histoire nationale en étant le plus inclusif possible, il est probable que les deux avenues doivent être envisagées de front, soit l'inclusion de la multiplicité des narrations se rapportant à un territoire donné.

► COMMUNIQUÉ DE PRESSE ET PUBLICATIONS

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Élection fédérale 2021

LES IPSO DÉNONCENT LE « *QUEBEC BASHING* » RÉCURRENT

Montréal, le 15 septembre 2021 – Les Intellectuels pour la souveraineté (IPSO) manifestent leur très profonde inquiétude devant le « *Quebec bashing* » qui se manifeste lors de la campagne pour les élections fédérales en cours.

Selon Micheline Labelle, on peut se demander si l'épithète de « racisme systémique » pourrait s'appliquer à cet acharnement en provenance du Canada anglais et de certains milieux anglophones du Québec. Historiquement, ce fut le cas, car ce « racisme systémique » était fondé sur l'idée de la supériorité biologique, morale et intellectuelle de la présumée « race blanche » britannique sur la « race canadienne-française » qu'il a fallu mâter par les armes, la politique et la religion.

On peut se demander s'il ne s'agit pas plutôt aujourd'hui d'un certain type de « racisme culturel ou symbolique » comme cela a été analysé par plusieurs chercheurs européens et américains à propos des immigrants du Sud ou des Afro-Américains vus comme des totalités indifférenciées et dont les valeurs sont jugées par certains incompatibles avec les valeurs des eurodescendants, soit l'individualisme, l'autonomie, l'éthique du travail, la discipline, le patriotisme, etc.

Au Québec, comme on l'a vu lors du débat des chefs à l'élection fédérale en cours, on se réfugie derrière une certaine supériorité morale pour fustiger l'idée d'une nation québécoise pluraliste et citoyenne, sa Charte de la langue française (Loi 101), sa Loi sur la laïcité du Québec (Loi 21), le projet de Loi 96 sur la langue française, sous le prétexte qu'ils seraient discriminatoires et incompatibles avec les valeurs, avec la culture du Canada anglais et avec la Loi sur le multiculturalisme canadien. De surcroît, cette supériorité morale autoproclamée est assez malvenue pour qui prétend lutter contre les discriminations.

Les Intellectuels pour la souveraineté ont déjà dénoncé l'idée de « clash des cultures » sur le territoire même du Québec, proféré par la *English Montreal School Board* lors du procès contre la Loi 21 devant la Cour supérieure du Québec. Le récent dérapage de la campagne électorale provoqué par Mme Shachi Kurla lors du débat des chefs en anglais, ne vient que confirmer un choc politique persistant au sein de la fédération canadienne, qui se répercute au Québec. Pour les IPSO, seule l'indépendance du Québec (contrairement à une seule profession de foi nationaliste stérile) pourra atténuer ces divisions et susciter un sentiment de citoyenneté partagée.

À propos des IPSO

Les Intellectuels pour la souveraineté (IPSO) ont été fondés à l'occasion du référendum de 1995. Depuis, leurs membres ont publié plus de 400 textes sur divers aspects de la question nationale dans les journaux et les revues scientifiques. Pour en apprendre davantage sur les IPSO, consultez le site www.ipsoquebec.org.

— 30 —

Pour information :

Florent Michelot Florent.michelot@ipso.quebec
514-806-1838

Voir aussi : Labelle M. (2021). Le *Quebec bashing*, un acharnement persistant et sans retenue, *Le Devoir*, 18 septembre.

<https://www.ledevoir.com/opinion/idees/633369/idees-le-i-quebec-bashing-i-un-acharnement-persistant-et-sans-retenu>

► PROCHAINE SOIRÉE DÉBAT : le 21 octobre 2021, à 17 h 30

Le projet de Loi 96. Une véritable avancée ?

Les audiences publiques concernant le projet de loi 96 sur le renforcement de la langue française, ou la réforme de la Loi 101, ont commencé le 21 septembre à l'Assemblée nationale.

Le gouvernement québécois propose d'ajouter à la Constitution du Canada deux dispositions : « Les Québécoises et les Québécois forment une nation » et « Le français est la seule langue officielle du

Québec. Il est aussi la langue commune de la nation québécoise ». Monsieur Jolin-Barrette prétend que : « Le Québec, fier de ce qu'il est, et plus confiant que jamais, inscrira dans la Constitution, par lui-même, son existence nationale et l'importance fondamentale qu'il accorde à sa langue officielle et commune. Soyons à la hauteur du meilleur de nous-mêmes. Le Québec n'attendra plus jamais après quiconque pour définir ce qu'il est ». Ce projet de loi permet-il d'atteindre cet objectif ?

D'une part, le projet est dénoncé par la minorité anglophone et par certaines nations autochtones. On l'accuse de discrimination ou encore d'entretenir une « seconde colonisation ». Et on peut s'attendre à ce qu'il subisse les foudres du *Quebec bashing*, à l'instar de la première Loi 101 sur la langue française de 1977 ou de la Loi 21 sur la laïcité de 2020.

D'autre part, plusieurs questions sociologiques, politiques et juridiques se posent et ce, sur divers plans : par exemple la non-extension de la Loi 101 aux cégeps (ce qu'a déploré Guy Rocher devant la Commission de la culture et de l'éducation) et ses conséquences sur l'intégration des citoyens de langues et d'origines diverses à la communauté politique québécoise ; l'insertion et la compréhension du concept de nation dans le projet de Loi, ainsi que l'interprétation de la notion de « convergence culturelle » que certains y ajoutent ; la possibilité juridique et le bien-fondé d'une Constitution québécoise qui modifierait le texte de la Loi constitutionnelle de 1867 pour reconnaître les « caractéristiques fondamentales du Québec », le respect des langues des Premières Nations, etc.

Ce sont ces divers thèmes que vont tenter d'aborder quatre panélistes de choix.

M. Alexandre Bacon, conseiller politique pour la Nation innue et formateur facilitateur auprès des Premières Nations

Originaire de la communauté innue de Mashteuiatsh, Alexandre Bacon démarqué par la diversité de ses activités professionnelles et associatives. Titulaire d'une maîtrise en administration publique, Alexandre Bacon spécialisé dans plusieurs enjeux autochtones, plus particulièrement ceux la gouvernance et à l'autonomie gouvernementale. Président et co-fondateur du Cercle KISIS, il œuvre depuis plusieurs années à promouvoir la richesse culturelle des Autochtones ainsi que le rapprochement entre les peuples par l'organisation d'événements dans la région de la Capitale-Nationale. Reconnu pour ses compétences en gouvernance, en communication et en conseil stratégique, son expertise a été acquise au cours de différents mandats réalisés auprès de nombreuses organisations, notamment les suivantes : Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, Institut Tshakapesh, Institut de Développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador, Centre des Premières Nations Nikanite de l'Université du Québec à Chicoutimi, Transport Canada, Pêches et Océans et Garde côtière canadienne, Conseils des nations de Pakua Shipi, Mashteuiatsh, Lac-Simon et Ekuanitshit. Alexandre Bacon dispose d'une excellente connaissance des contextes historiques, politiques et socioéconomiques des Premières Nations au Québec et au Canada. Il a développé, au cours de son cheminement professionnel, une approche de travail tout adaptée aux spécificités des organisations et des communautés autochtones.



s'est

s'est

liés à

M^e André Binette, constitutionnaliste retraité et expert en droit autochtone

M^e André Binette détient une maîtrise en droit constitutionnel de l'Université Il a partagé sa carrière de plus de 30 ans entre un rôle de conseiller constitutionnel pour le gouvernement du Québec et le droit autochtone dans le



Laval.

secteur privé. Lors de l'année référendaire de 1995, il était le conseiller constitutionnel principal au Conseil exécutif du gouvernement Parizeau. Il a été nommé par le gouvernement Bouchard coprésident d'une commission sur l'autonomie du Nunavik, qui a siégé de 1999 à 2001. Il a conseillé le gouvernement Landry dans la Paix des Braves. Par la suite, il s'est mis au service de communautés innues sur la Côte-Nord et a conseillé l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador. Il a participé à plusieurs dossiers majeurs en Cour supérieure, en Cour d'appel et en Cour suprême, dont le Renvoi sur la sécession du Québec en 1998.

M^e Patrick Taillon, P^r titulaire, directeur du Centre de droit administratif et constitutionnel (CEDAC), Faculté de droit de l'Université Laval



Son plus important ouvrage a été publié en 2012 dans la collection «Bibliothèque parlementaire et constitutionnelle» des éditions Dalloz et a pour les effets juridiques des décisions majoritaires prises lors d'un référendum.

Outre la démocratie référendaire, ses intérêts de recherche portent sur les évolutions passées et à venir de la Constitution, sur les modes d'exercice du pouvoir constituant de même que sur le renouvellement et l'évolution du fédéralisme canadien. Il est codirecteur du nouveau Centre de recherche en droit administratif et constitutionnel (CEDAC) de l'Université Laval. Dans le cadre de ses recherches, M. Taillon a reçu le prix de thèse du Sénat français, le prix Dupin Aîné de la Chancellerie des universités de Paris, le prix de la jeune recherche en droit comparé remis par la Société française de législation comparée de même que le prix de thèse de l'Association québécoise de droit comparé. Il a agi comme témoin expert pour le Procureur général du Québec dans l'affaire (Hak – loi 21) et il a vu ses travaux cités sur la question de la modification constitutionnelle unilatérale par le ministre fédéral de la Justice, David Lametti et le ministre québécois de la Justice, Simon Jolin-Barette.

objet
Outre

M^{me} Aïcha Van Dun, P^{re} de langue et littérature au cégep régional Lanaudière à L'Assomption (CRLA)



Madame Aïcha Van Dun est née en 1973 à Repentigny. Elle est mère de adolescents et enseigne la littérature québécoise au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption depuis 1998. Elle a complété un baccalauréat en arts et une maîtrise en création littéraire à l'Université McGill sous la direction du romancier et essayiste Yvon Rivard (volet création littéraire) et de Jean-Pierre Boucher (volet critique). Pour son mémoire intitulé : *Jamais tu ne m'avais dit*, elle a reçu le « *Fisrt Class Honours* » (mention d'excellence). Parmi ses publications, on peut noter : *Des racines et des ailes. Allégories de la forêt boréale* (livre jeunesse) (2011) ; « La dernière floraison », *Contre-Jour* (2003) et *L'Assomption, au fil de l'eau et des passions* (1999). Elle a été ambassadrice de fierté du 300e anniversaire de la Ville de L'Assomption 2017 et elle a reçu le Prix Réjean Olivier au Concours littéraire de Lanaudière pour *Le testament* (nouvelle, 1997). Sur le plan politique, elle a milité activement pour le Parti Québécois comme présidente du territoire Lanaudière-Sud (2020-2021) ; vice-présidente de l'exécutif de L'Assomption (2019-2020) ; secrétaire de l'exécutif régional de Lanaudière (2019-2020) ; organisatrice du débat au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption (2018) ; et pour le Bloc Québécois, campagne de Monique Pauzé dans Repentigny (2019 et 2021).

de
deux

Animation : Florent Michelot, président des IPSO et Micheline Labelle, vice-présidente des IPSO

- **Quoi :** Colloque annuel des IPSO « Histoire(s) liée(s) Le Québec face à la pluralité des trajectoires »

- **Quand** : Le 21 octobre 2021, à 17 h 30
- **Où** : En distanciel, sur Zoom et Facebook
- **Inscriptions et informations** : <https://agir.ipso.quebec/fr/evenements>

On pourra trouver les vidéos des mémoires présentés par Me. Binette et Me Taillon, en particulier, devant la Commission sur la culture et l'éducation sur le site suivant :

[Calendrier détaillé — Assemblée nationale du Québec \(assnat.qc.ca\)](https://assnat.qc.ca)

Rédaction de l'INFO-IPSO, Micheline Labelle, vice-présidente des IPSO

► NOUVELLES PARUTIONS DES MEMBRES IPSO

On peut nous faire parvenir de nouvelles publications des membres IPSO portant sur divers aspects reliés directement à la question nationale et/ou à l'indépendance.

Les opinions exprimées dans les publications référencées sur cette page sont celles de leurs auteur·trices. Elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue des membres du Conseil d'administration des Intellectuels pour la souveraineté et de l'ensemble des membres de l'organisation.